



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 15 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2022

Budget ordinaire 2023

1. Introduction et objet du message

Le conseil communal vous soumet le budget ordinaire 2023 qu'il a élaboré conformément à la législation sur les finances communales fribourgeoises. Les prévisions sont les suivantes :

Total des charges	CHF 24'245'556.-
Total des revenus	CHF 22'952'078.-
Résultat (excédents de charges)	CHF 1'293'478.-

Le budget 2023 est déficitaire de CHF 1'293'478.-, respectivement 5.64% des revenus totaux. Ce résultat prévisionnel s'explique en très grande partie par une augmentation importante des dépenses liées et un renforcement de 2 EPT au sein du service technique de la commune.

2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget ordinaire 2023 de la Commune de Courtepin.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 novembre 2022

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat